

RÈGLEMENT
DU TOURNOI DE GOLFECH – Golfech by night 3
DU SAMEDI 14 et DIMANCHE 15 NOVEMBRE 2026

Art.1 : Le tournoi est autorisé par la Ligue Occitanie sous le numéro 2602772

Art.2 : Toute participation au tournoi implique l'acceptation de tous les articles de ce règlement, ainsi que le règlement de la FFBaD et des règlements particuliers de la Ligue Occitanie en vigueur le jour de la compétition.

Art.3 : Le juge-arbitre de la compétition est Emmanuel LECOINTE.

Le Juge Arbitre est en droit de prendre toute décision qu'il estimera utile pour garantir le bon déroulement du tournoi et en particulier de modifier les tableaux pour tenir compte d'éventuels forfaits si aucun match des tableaux concernés n'est commencé.

Ses décisions sont sans appel.

Le GEO sera Cédric JAFFEUX.

Art.4 : Tout participant doit être licencié à la FFBaD et doit être en possession de sa licence 2026-2027 le jour du tirage au sort.

Art.5 : Le Tournoi est ouvert aux catégories seniors et vétérans de R4 à NC. Les tableaux ne sont ouverts qu'en doubles mixtes et doubles hommes. Le tournoi est également ouvert aux jeunes dont le niveau est supérieur à D8, dans sa catégorie d'inscription.

Art.6 : Les inscriptions se feront dans une catégorie unique. Les tableaux seront ensuite constitués par regroupement en fonction des moyennes CPPH de chaque joueur arrêté à la date du 5 novembre dans le but d'obtenir un niveau homogène. Dans la mesure du possible, les tableaux seront constitués en poule de 4, 5 ou 6 sans phase finale. Dans un but de cohérence, le Comité d'Organisation se réserve le droit de limiter, de la manière qu'il jugera la plus appropriée, le nombre de joueurs (par catégorie, par club, etc...).

Art.7 : L'inscription est ouverte sur un seul tableau et se fera via le site BADNET ou par l'application Ebad ou par mail. Les droits d'inscriptions s'élèvent à 18 € pour un tableau (participation fédérale comprise). Les inscriptions seront prises en compte par ordre d'arrivée.

Art.8 : Le nombre maximum d'inscrits au tournoi est limité à 90 joueurs afin de respecter une fin des matchs estimée à 2h le dimanche 15 novembre. En cas de dépassement de cette limite, une liste d'attente est constituée par ordre d'arrivée de l'inscription.

Art.9 : La clôture des inscriptions est fixée au vendredi 6 novembre et la constitution des tableaux est fixée le dimanche 8 novembre 2026.

Art.10 : Les volants devront être agréés par la FFBaD et seront à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre les joueurs, le volant officiel sera le VINASTAR 99 pour toutes les catégories. Les paires devront se présenter sur le terrain avec un minimum de volants nécessaire au match. Les paires devront fournir équitablement les volants pour le match.

Art.11 : L'ensemble des matchs seront en auto-arbitrage. Des matchs pourront être arbitrés à la demande du JA ou sur demande d'une paire avec l'aval du JA et en présence de volontaires pour arbitrer.

Art.12 : Les horaires des matchs seront affichés dans la salle mais ne le seront qu'à titre indicatif. Les joueurs doivent se tenir prêts à jouer 60 minutes avant l'horaire prévu. Tout joueur désirant s'absenter de la salle devra préalablement le signaler au Juge Arbitre.

Art.13 : A l'appel d'un match, le temps d'échauffement est fixé à 3 minutes (test des volants inclus). Tout joueur absent 3 minutes après l'appel de son match, pourra être disqualifié par le juge-arbitre. Le temps minimum de repos auquel ont droit les joueurs entre l'annonce du dernier point du match précédent et l'annonce du match suivant, est fixé à 20 minutes quelle que soit la discipline. Il pourra être réduit avec l'accord express de l'intéressé(e). Le Juge-Arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.

Art.14 : Une pause de 60 secondes maximum est autorisée lorsque le score atteint la première fois 8 dans le set. Une pause de 120 secondes maximum est autorisée entre les sets. Les matchs se déroulent en 2 sets gagnants de 15 points (avec 2 points d'écart, pour un score maximal de 21 points).

Art.15 : Une tenue vestimentaire correcte est exigée conformément au règlement fédéral.

Art.16 : Un volant touchant le plafond ou tout autre obstacle sera considéré faute au cours de l'échange et sera remis 1 fois au service (maximum 2 services).

Art.17 : Seul un responsable de club est autorisé à déposer une réclamation à la table de marque.

Art.18 : Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs devant disputer leur match, les membres du comité d'organisation, le juge-arbitre, les arbitres (ou faisant office), 2 coachs par joueur/paire (aux arrêts prévus, et aux emplacements désignés par l'organisation) et le personnel médical autorisé par le juge arbitre.

Art.19 : Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de pertes, vols ou incidents. Il est recommandé de ne laisser aucune affaire personnelle dans les vestiaires.

Art.20 : Tout participant devra prévenir le club organisateur de sa non-participation, et devra scanner son certificat médical sur son compte MyFFBAD qui sera ensuite transmis directement à la ligue.

Art.21 : Le présent règlement sera affiché dans la salle lors de la compétition.

Art.22 : Tout joueur est susceptible durant le tournoi d'être pris en photo. Sa photo pourra donc être visible sur le site Internet du club. A sa demande, celle-ci pourra être retirée.